

QUI SIGNE LES ACCORDS DE BRANCHE À LA SÉCU ?

ACCORD NATIONAL

CLASSIFICATION
(novembre 2019)

Droit d'opposition CGT/FO

AIDE AUX AIDANTS
SALARIÉS
(juillet 2021)

PROMOTION DE LA
DIVERSITÉ, ÉGALITÉ DES
CHANCES
(février 2022)

ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
(février 2022)

AMÉNAGEMENT DES
FINS DE CARRIÈRE
(février 2022)

RELÈVEMENT DES
COEFFICIENTS MAX
(mai 2022)

PRIME SÉCUR
(juin 2022)

Cfdt:

la
cgt

FO



PRINCIPALES AVANCÉES OBTENUES

Revalorisation des niveaux d'embauche, augmentation des pas de compétence, déplafonnement des niveaux, augmentation des primes de fonction et de responsabilité, création d'une prime formateur occasionnel et de mobilité fonctionnelle, etc...

Allocation journalière d'accompagnement (congés de solidarité familiale, de présence parentale, d'aidants) ; plafond d'aide sous forme du bénéfice d'un panier de prestations de services.

Favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, évolution de carrière des salariés à temps partiel (promotions, points de compétence, formations) ; don de jours de repos ; faciliter l'engagement citoyen / humanitaire et les mandats électifs, etc.

Prévention des discriminations, des violences sexistes et sexuelles ; recrutement diversifié ; mixité professionnelle ; équité de rémunération ; évolution de carrière des salarié(e)s à temps partiel égales à ceux à temps pleins.

Utilisation fractionnée et monétisation du CET
Retraite progressive : prise en charge des cotisations retraite par l'employeur, indemnité de départ en retraite calculée à temps plein

Du niveau 1 au niveau 4 : + 14 points
Du niveau 5A au niveau 7 : + 24 points, etc...

+ 238 € bruts par mois depuis le 1er avril 2022

QUI SIGNE LES ACCORDS DE BRANCHE À LA SÉCU ?

ACCORD NATIONAL

TÉLÉTRAVAIL
(juillet 2022)

FORMATION
PROFESSIONNELLE
(octobre 2022)

TICKETS RESTAURANTS
(octobre 2022)

SALAIRES
(octobre 2022)

INTÉRESSEMENT
(juin 2023)

ÉPARGNE SALARIALE
(juillet 2023)

Cfdt:

la
cgt

FO



PRINCIPALES AVANCÉES OBTENUES

Diagnostic électrique pris en charge par l'employeur, télétravail possible par ½ journée, télétravail depuis un tiers-lieu ou un site d'un autre organisme, 2 jours de présence minimum hebdo sur site, etc...

Prime de formateur interne à titre accessoire ; ajout de cinq nouvelles certifications au dispositif de la Pro-A ; congé de 48 heures pour préparer une VAE

La CFDT a revendiqué une augmentation de 23 centimes de la part patronale du titre restaurant (plafond maximal autorisé par la loi pour 2022). L'employeur a proposé une augmentation de la part patronale de seulement 10 centimes ! La CFDT ne cautionne pas cette demi-mesure et n'a donc pas signé !

Augmentation de 3,5 % de la valeur du point au 1er octobre 2022

Depuis 2002, la CFDT négocie et obtient une prime d'intéressement. Attention ! Ce n'est pas un dispositif pérenne, son maintien est négocié tous les 3 ans et la CFDT est la seule organisation syndicale à signer cet accord.

Abondement de l'employeur par jour transféré depuis le CET vers le PERCOL-I passe de 30 € à 35 € bruts et revalorisation annuelle sur la base de l'évolution du PASS

AVEC LA **CFDT**, VOUS ÊTES ASSURÉS D'OBTENIR DE NOUVEAUX DROITS !



Flashez pour plus d'info CFDT

Retrouvez-nous sur



Je souhaite adhérer